

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Convention de groupement de commande Lezennes –
Villeneuve d'Ascq prestation de service Nettoyage des espaces
publics évènement Décathlon Aréna Stade Pierre Mauroy**

**Date de convocation :
Le 21 juin 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Carole PETIT – Henri MOREL – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

Nombre de Conseillers

Absents excusés :

Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Rizlene HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Christiane WALAS donne pouvoir à Ludovic CHRETIEN
Véronique PAUWELS

en exercice : 23

Absents :

Nombre de Conseillers

Présents : 19

Nombre de Conseillers

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans un esprit partagé de mutualisation de l'action des collectivités, un groupement de commandes avait été créé entre la Ville de Villeneuve d'Ascq et la Ville de Lezennes pour assurer les prestations de nettoyage des abords et des accès du Stade Pierre Mauroy lors de l'ouverture du Stade en 2012.

Le marché a depuis été régulièrement renouvelé selon les mêmes modalités en 2017 et en 2020 pour une durée de quatre ans et il convient de préparer son renouvellement pour 2025. L'occupation optimale de l'espace sur un secteur conséquent (voies d'accès, boulevards urbains, parvis) et une organisation adéquate du déploiement et de l'intervention, conduisent à confier l'ensemble de ces missions à un prestataire unique.

Par souci de cohérence et d'efficacité économique, il est donc proposé de renouveler la constitution d'un un groupement de commandes entre la commune et la ville de Villeneuve d'Ascq, applicable au 01^{er} Janvier 2025. Pour la procédure de marché, La ville de Villeneuve d'Ascq est le coordonnateur du groupement de commandes. La durée du marché est fixée à 4 ans.

L'enveloppe globale estimative annuelle des prestations est de 75 000 € HT (90 000 € TTC).

Le montant estimatif annuel du présent marché est de 90 000 € TTC, réparti de la manière suivante :

- 50 000 € HT soit 60 000 € TTC pour la Ville de Villeneuve d'Ascq ;
- 25 000 € HT soit 30 000 € TTC pour la Ville de Lezennes ;

Soit un estimatif 300 000 € HT soit 360 000 € TTC sur la durée du marché.

Eu égard au montant, la procédure retenue est l'appel d'offres ouvert européen. Conformément au code de la commande publique, une commission d'appel d'offres propre au groupement de commande est créée.

Y siègent un représentant titulaire et un représentant suppléant du conseil municipal.

Vu l'article 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes annexée au présent document,
- de s'engager à voter les crédits nécessaires au budget concerné,
- d'approuver le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants de la commission d'offres communale au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc,
- de désigner M. Didier DUFOUR, en qualité de représentant titulaire et M. Pierre Bruère en qualité de représentant suppléant au sein de cette commission,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes annexée au présent document,
- s'engage à voter les crédits nécessaires au budget concerné,
- approuve le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants de la commission d'offres communale au sein de la commission d'appel d'offres ad hoc,
- désigne M. le Maire, Didier DUFOUR, en qualité de représentant titulaire et M. Pierre Bruère en qualité de représentant suppléant au sein de cette commission

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 28 JUIN 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 28 JUIN 2024